



S'écarter du droit chemin ?

La politique souhaite d'autres assouplissements en matière de circulation routière – en dépit du nombre d'accidents en hausse

L'an dernier, le nombre de victimes de la route et de blessés graves sur les routes suisses a augmenté. Malgré cela, l'assouplissement des mesures de « Via sicura » et d'autres modifications font l'objet d'un débat à Berne, au détriment de la sécurité routière. Au Volant Jamais exige un message clair en faveur de la prévention des accidents.

Conformément aux statistiques d'accidents publiées par l'Office fédéral des routes (OFROU), 227 personnes ont trouvé la mort en 2020 sur les routes suisses – soit 40 de plus que l'année précédente. Le nombre de blessés graves est, lui aussi, passé de 3639 (2019) à 3793 personnes (+154).

Cette évolution est alarmante. En effet, ces dernières années, le nombre d'accidents était à la baisse sur le long terme en Suisse. En dix ans, ce nombre a diminué d'un quart. Jusqu'alors, les mesures de prévention des accidents allaient dans le sens souhaité, et les lois et mesures actuelles étaient efficaces. Il est d'autant plus inquiétant que plusieurs initiatives politiques nuisant à la sécurité routière aient obtenu l'accord du Parlement et/ou du Conseil fédéral.

Ainsi, en automne 2017, le Parlement a, par exemple, décidé d'autoriser la vente et le débit d'alcool sur les aires d'autoroutes. Cette nouveauté est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Avec la révision partielle actuelle de la Loi sur la circulation routière, le Conseil fédéral pose les jalons de la sécurité routière pour la prochaine décennie. Le projet contient des impulsions importantes, mais également des points critiques, par exemple, la renonciation à l'utilisation obligatoire d'éthylomètres anti-démarrage pour récidivistes ou la suppression de l'obligation de recours des assureurs, devenant un droit de recours. Les mesures de « Via sicura » continuent donc d'être assouplies – alors que ces mesures ont manifestement augmenté la sécurité sur les routes suisses, comme le constate un rapport d'évaluation du Conseil fédéral. Revenir sur ces efforts n'est pas compatible avec la prévention des accidents et nuit à la sécurité routière.

Dans sa session de printemps 2021, le Conseil des États a maintenant adopté une motion d'Olivier Français (PLR/VD). Celle-ci exige que les jeunes à partir de 16 ans puissent conduire des quadricycles légers à moteur avec une vitesse maximale de 45 kilomètres par heure (km/h). Cela, bien que le Conseil fédéral ait précédemment attiré l'attention sur les effets négatifs concernant la sécurité routière et la fluidité du trafic et recommandé un rejet.

Conformément aux objectifs de l'OFROU, le nombre d'usagers et usagères de la route victimes d'accidents mortels doit être réduit à 100 d'ici l'année 2030 et le nombre de blessés graves, à 2500 – malgré cela, de telles initiatives politiques viennent miner la voie prometteuse de la prévention des accidents. Afin d'atteindre ces objectifs, des mesures ciblées sont nécessaires à long terme, ainsi qu'une interaction de tous les acteurs dans le domaine de la sécurité routière et un clair engagement de la politique en faveur de la stratégie adoptée.

À votre disposition pour toute question :

Lucius Dürr, président Au Volant Jamais, tél. 079 377 56 76, lucius.duerr@amsteuernie.ch

Esther Vogler, communication Au Volant Jamais, tél. 079 603 11 66, esther.vogler@amsteuernie.ch

Au Volant Jamais (AVJ) sensibilise, dans toute la Suisse, aux causes et conséquences d'accidents de la route et conseille quant aux questions touchant à la capacité de conduire. Par un travail de prévention orienté sur l'expérience, du matériel didactique innovant et des supports informatifs attrayants, Au Volant Jamais encourage à la conduite responsable et souhaite avant tout éviter les accidents de la route liés à la consommation de substances, à la fatigue et à la distraction. AVJ fait partie du groupement des organisations pour la prévention des dépendances du canton de Zurich (*Stellen für Suchtprävention im Kanton Zürich*) ; l'association est soutenue financièrement par le canton et le Fonds national de sécurité routière. Elle a été créée en 1992.
